



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0415

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2008**

service : **Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flacconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0415**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2008**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) par la signature d'une convention au titre des exercices 2007-2008.

Cette convention a été signée le 21 mai 2007 pour une durée de deux années avec possibilité de reconduction formelle pour une année supplémentaire.

A la convention sont jointes deux annexes. La première décrit le programme prévisionnel d'activités de l'exercice. La seconde présente le détail des moyens mis à disposition de l'association.

Ces deux annexes ont fait l'objet d'une actualisation par voie d'un avenant n° 1 pour l'année en cours.

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représentait, pour l'exercice 2008, la somme de 211 000 € (se décomposant en 70 000 € pour la Maison rhodanienne de l'environnement et 141 000 € pour le Grand moulin de l'Yzeron).

Cette subvention de 211 000 € était complétée par diverses valorisations dont celle de 61 450 € au titre de la mise à disposition du directeur et celle de 78 600 € au titre de la mise à disposition des locaux de la rue Sainte Hélène.

En raison de la démission du directeur de la MRE au 31 mars 2008, la Communauté urbaine n'a pris en charge la rémunération de ce dernier que dans la limite de 15 400 €.

Conformément aux statuts de l'association, le département du Rhône a désigné la nouvelle directrice de la MRE pour une durée de trois ans et, par délibération du 19 septembre 2008, a voté sa participation à la MRE pour un montant de 163 100 € dont 30 800 € de valorisation pour la mise à disposition de la directrice.

Afin de respecter l'accord de financement à parité de la MRE entre la Communauté urbaine et le département du Rhône à hauteur 163 100 €, la Communauté urbaine doit donc verser en espèces un montant complémentaire de 38 400 €, conformément à l'état présenté ci-après :

Libellé	Montant (en €)
- versement initial Communauté urbaine	70 000
- valorisation de la mise à disposition du directeur pour le 1er trimestre 2008	15 400
- valorisation de la mise à disposition des locaux rue Sainte Hélène (en indivision conseil général du Rhône-Communauté urbaine : 78 600 €)	39 300
total	124 700
montant du financement à parité	163 100
écart à verser par la Communauté urbaine	38 400

Ce versement fait ainsi l'objet de l'avenant n° 2 à la convention du 21 mai 2007 qu'il appartient au conseil de Communauté d'adopter ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation complémentaire de 38 400 € à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement pour l'exercice 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention du 21 mai 2007 avec l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 830.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.